

Calendrier de l'appel à projet

Lundi 4 mai 2020	Ouverture de l'appel à projet
Mardi 30 juin 2020	Date limite de dépôt des dossiers
Début juillet 2020	Envoi des accusés de réception et instruction des dossiers
Août 2020	Comités de concertation : Ouest lyonnais - Agglomération lyonnaise - Plaine des Chères
Août 2020	Comité de décision
Automne 2020	Délibération de l'Assemblée départementale et envoi des arrêtés attributifs aux porteurs de projet
Septembre 2020	Lancement de l'Appel à projets n°5

La démarche pas à pas

- ❑ **lundi 4 mai 2020 : lancement du 4^{ème} appel à projet**
 - ① Je télécharge le document. Si j'ai des questions je peux contacter le service en charge de la politique PENAP par courriel : penap@rhone.fr ou par téléphone au 04 26 72 82 48
 - ② Je renvoie mon dossier de candidature complété et signé, accompagné des pièces demandées
 - soit par courriel à penap@rhone.fr
 - soit à l'adresse suivante : Département du Rhône, Monsieur le Président
Bureau agriculture
29-31 Cours de la Liberté – 69 483 Lyon cedex 03
- ❑ **mardi 30 juin 2020** : clôture de l'appel à projet - date limite de dépôt des dossiers
- ❑ Envoi de l'accusé de réception du dossier aux différents porteurs de projet
- ❑ **juillet-août** : instruction des dossiers et avis des comités
- ❑ **septembre ou octobre 2020** : délibération de l'Assemblée départementale
- ❑ Envoi de l'arrêté attributif de la subvention PENAP aux porteurs de projet retenus et courrier aux « non-retenus »